



*Communiqué de presse  
Paris, le 20 juin 2017*

## **Des démarches administratives plus simples, plus accessibles, la dématérialisation au service des professionnels franciliens de transport !**

Simplifier et faciliter la vie de ses administrés, sont des priorités de l'État. C'est dans ce cadre-là que la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) franchit une nouvelle étape dans la téléprocédure simplifiée (TPS) pour les professionnels franciliens de transport. Trois nouveaux services leur sont désormais accessibles de manière dématérialisée.

« Ces nouvelles procédures dématérialisées s'inscrivent pleinement dans la politique de simplification administrative de l'État et vont permettre aux professionnels du transport de gagner en temps et en efficacité » a souligné Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

### **Trois nouvelles procédures**

Après le succès de la phase d'expérimentation débutée en mars 2017 de l'inscription au registre des transporteurs routiers, la DRIEA va plus loin dans la dématérialisation et déploie trois nouvelles procédures. En plus de l'inscription au registre des transporteurs publics, les professionnels peuvent désormais par téléprocédure :

- renouveler leur licence ;
- obtenir des copies conformes supplémentaires ;
- déclarer des modifications de situation.

### **Un délai d'attente divisé par 5**

Lors de la phase d'expérimentation de cette démarche de dématérialisation de l'inscription au registre des transporteurs routiers, ce sont plus de 150 demandes qui ont été traitées par cette voie, lesquelles ont bénéficié en moyenne d'une réduction du délai de traitement de 49 à 10 jours.

Ce sont près de 3 000 dossiers papier par an qui étaient jusqu'à présent traités. Demain, 50 % seront traités par voie dématérialisée, pour plus de rapidité et un meilleur service à l'utilisateur.

« TéléProcédure Simplifiée » (TPS) proposée par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est une application entièrement en ligne qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des téléprocédures et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.

En savoir plus :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-teleprocedure-simplifiee-tps-trois-procedures-a5261.html>

### **Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)